

Non à toute dégradation des conditions de travail

Retrait des projets de déménagements et d'aménagement du site Descartes

Depuis de nombreux mois, le SNPMEN-FO met l'accent sur les menaces qui pèsent sur le maintien de plusieurs sites de l'administration centrale, plus particulièrement sur les sites Renault, Dutot et Avenue de France.

En juin dernier, nous reprenions les propos tenus par le Secrétaire général, M. Le Goff, qui faisait mine de s'interroger lors du CSA du 7 juin :

« Que devient le site de l'avenue de France lorsque le bail va s'arrêter ?

A un moment donné, pour Dutot, il faut voir ce qu'on compte en faire.

Vous savez bien qu'il y a des problèmes énergétiques majeurs à Renault. »

Et nous ajoutions : « Serait-il excessif de rapprocher ces « interrogations » des perspectives de transferts en banlieue ? Lorsque la représentante FO au CSA a rappelé que l'administration s'était engagée sur le retour des collègues de Dutot sur leur site après les gros travaux qui doivent intervenir et qu'elle a demandé à M. Le Goff la garantie que cet engagement serait tenu, celui-ci a préféré mettre fin à la réunion. »

Des déménagements...en banlieue, bien sûr

C'est bien ce qu'a confirmé M. Le Goff aux organisations syndicales le 20 septembre. Tous les personnels travaillant sur les sites Renault, Dutot, Avenue de France et Vanves, c'est-à-dire de la **DGRH**, de la **DNE** (y compris ceux de Grenelle), de la **DEPP**, de **SAAMB** et de certains agents de **SAAM D**, de **SAAM A3**, du **conseil de l'évaluation de l'école**, du **service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines**, de la **médiatrice**, de la **DJEPVA** et du **ministère des Sports**, devraient être regroupés dans un site unique au cours de l'année 2025.

Les faux-semblants quant à l'implantation de ce site n'ont pas tenu bien longtemps. Le Secrétaire général a commencé par évoquer des recherches dans les 13, 14 et 15èmes arrondissements ainsi que dans les départements 92 et 94. Mais, très vite, **les représentants de l'administration ont souligné que l'hypothèse parisienne était très peu probable et ont reconnu qu'un ou deux bâtiments à Bagneux leur semblaient correspondre parfaitement aux objectifs poursuivis.** Il faudrait attendre mars 2024 pour avoir la réponse, mais, comme en juin dernier, serait-il excessif de dire que le choix de l'administration est déjà fait ?

Un seul objectif : réduire les coûts au mépris des conditions de travail

La balance semble peser d'autant plus du côté de la banlieue que pour le secrétaire général il s'agit d'**appliquer la circulaire de la Première ministre de février 2023** et qu'on le paye pour cela. Comme nous l'indiquions en juin, l'objectif de cette circulaire est fixé dès son préambule : « *la réduction des surfaces utilisées par l'Etat qui permet d'infléchir les dépenses de location, d'entretien et de rénovation* » et « *...en réduisant le nombre de bâtiments à entretenir, l'Etat sera mieux à même d'entretenir les bâtiments conservés* ».

Nous ajoutions : « *L'enjeu est donc bien budgétaire et renvoie directement à d'autres consignes, à savoir celles qui imposent 5 % de réduction des dépenses à l'ensemble des ministères, à l'exception de celui des Armées qui devrait bénéficier de l'augmentation de 40 % de la loi de programmation militaire.* »

Tous les autres arguments avancés par l'administration pour justifier ses projets ne sont là que pour camoufler leur seul objectif : faire des économies sur le dos des agents.

Généraliser le flex office...

On nous parle de normes énergétiques à respecter et, bien évidemment, d'empreinte carbone. Mais, très curieusement, ce sont les bâtiments les plus récents qui devraient être abandonnés !? D'ailleurs, très rapidement, on en revenait au fond : **les travaux de Dutot, le remplacement des fenêtres de Renault, le loyer de l'Avenue de France seraient trop coûteux.** Rappelons que M. Le Goff nous vantait en 2008 le site Renault pour justifier l'abandon des sites de Châteaudun, d'Auber et de la rue du Bac.

On nous parle aussi d'améliorations des conditions de travail dans des bâtiments mieux adaptés. Mais, adaptés à quoi ? Le Secrétaire général a formulé comme premier objectif du projet : **« Intégrer les nouveaux modes de travail ».** Ces nouveaux modes de travail, ce sont ceux de la circulaire de Mme Borne. **C'est le flex office et ses bureaux nomades.**

...pour réduire les surfaces de travail...

Le regroupement prévu correspond bien à cet objectif. **Il s'agirait de concentrer les 1 700 ETP concernés sur 28 000 m² (et le choix du site serait incertain !!) avec une perte de surface disponible de 8 173 m², soit plus du quart de la surface actuellement dévolue à ces 1 700 ETP.**

On retrouve alors la logique du plan de resserrement des personnels du site Descartes. **On multiplie les open space et, dans le même temps, ce que la circulaire de Mme Borne nomme des « positions de travail »,** c'est-à-dire des points de connexion disséminés dans tous les espaces non attribués aux bureaux, jusqu'aux plus improbables.

Et on dira aux agents placés dans les situations de travail vite inacceptables des open space : vous pouvez prendre 3 jours de télétravail, mais vous perdrez votre bureau attribué comme le prévoit le nouveau projet de circulaire sur le télétravail. Si vous ne souhaitez pas 3 jours de télétravail, vous pourrez toujours vous reporter sur les « positions de travail » mises en place. Le choix proposé serait entre une dégradation des conditions de travail dans un open space et une dégradation des conditions de travail par la perte d'un bureau attribué.

...quelles que soient les conséquences pour les agents.

C'est à une détérioration considérable et généralisée des conditions de travail que conduirait la mise en œuvre de ce projet de déménagement en banlieue. Aux conséquences pour tous les agents de la réduction des surfaces disponibles, il faudrait, bien sûr, ajouter celles de l'éloignement de leur lieu d'habitation avec **le poids des contraintes de transports** qu'on imposerait à nombre d'entre eux.

Nous le savons, ces contraintes peuvent amener des collègues à ne pas pouvoir suivre. Bon moyen pour élaguer les effectifs.

Les responsables de l'administration ont osé avancer que l'opération rapprocherait certains agents de chez eux cherchant, par là-même, à opposer les collègues entre eux. Mais, tout le monde serait touché. Tout le monde subirait les conséquences du resserrement général.

Des bureaux nomades aux directions nomades

Et, quand on dit tout le monde, c'est vraiment le cas. En effet, concomitamment au vaste projet de regroupement de services en banlieue, **des opérations de déménagements dits transitoires** sont annoncées qui relèvent, en fait, du même plan d'ensemble. Tout cela évoque plutôt un grand jeu de bonneteau, celui dans lequel on est toujours perdant, un grand jeu de dupes.

C'est ainsi que toute la DE devrait être transférée dès la fin de l'année à Montreuil ! La raison : il faudrait abandonner les locaux du 103 rue de Grenelle occupés par une partie de la direction et considérés comme trop coûteux. Et cela, avant un nouveau déménagement après le départ la DNE A vers le nouveau site en 2025. La DE serait appelée à se substituer à cette dernière au 97-99 rue de Grenelle. Problème : les agents de la DNE concernés sont nettement moins nombreux que ceux de la DE. D'autres collègues exerçant actuellement leurs fonctions au 97-99 rue de Grenelle devraient-ils également préparer leurs cartons ou subir également un plan de resserrement général ?

En attendant, combien de collègues de la DE se verront imposer des conditions de transports fortement dégradées par leur transfert à Montreuil, sachant que certains d'entre eux peuvent même habiter en province ?

Comme si tout cela ne suffisait pas, il a été annoncé que **la DGRI devrait déménager dès le premier trimestre 2024 dans un bâtiment situé de l'autre côté du périphérique et donnant directement sur celui-ci.** Il s'agirait d'un transfert provisoire, mais c'est tout-de-même un bail de 3 ans qui serait alors signé. Ce transfert serait justifié par d'importants travaux de rénovation thermique à effectuer sur le site Descartes. Pourtant, le site Descartes a déjà été, à de multiples reprises, l'objet de travaux lourds sans transferts vers une implantation éloignée.

Qui plus est, ce transfert se ferait dans une zone périphérique (c'est le moment de le dire) et, pour le coup, bien éloignée des normes environnementales mises en avant par l'administration pour justifier son projet de grand remue-ménage. Et, bien sûr, ce déménagement conduirait à une nette dégradation des conditions de transport.

Gageons que le déplacement du Cabinet de la Ministre également prévu se fera vers un quartier beaucoup plus central. Au nom de quoi n'en serait-il pas de même pour tous les personnels de la DGRI ?

Descartes : préfiguration de tous les projets

Et puis, tous ces bouleversements seraient-ils sans lien avec le plan de réaménagement global du site Descartes dont l'administration vient de nous communiquer les détails. Il s'agit bien d'un plan de resserrement drastique des personnels qui ne peut se traduire que par une détérioration considérable de leurs conditions de travail.

Cela passe par une **généralisation des open space, c'est-à-dire de bureaux d'au moins 4 personnes. Dans le même temps, 750 « positions de travail » ou simples points de connexion, seront créés.** On retrouve la manipulation évoquée pour le site de regroupement en banlieue. Le travail en open space ne vous permet pas de vous concentrer correctement sur vos tâches ? : vous n'avez qu'à vous reporter sur les points de connexion disséminés sur le site ou à opter, si vos responsables hiérarchiques le veulent bien, pour 3 jours de télétravail mais avec, à la clef, la perte de votre bureau attitré.

Des personnels « très sensibles » à toutes ces questions reconnaît le SG

L'opération aurait atteint son but. Les surfaces disponibles pour les agents seraient massivement réduites et le flex office érigé en norme de fonctionnement de l'administration centrale. De nouveaux sacrifices seraient ainsi à nouveau imposés aux personnels après bien d'autres comme ceux qui touchent à leur niveau de vie rogné par une inflation que leurs salaires sont loin de suivre.

Mais, justement, le but n'est pas encore atteint. Le Secrétaire général a dû reconnaître que les personnels étaient « très sensibles » à ces questions de déménagements et de conditions de travail. Alors, la méthode va consister à **tenter de diviser les personnels.** Dans sa lettre adressée à tous les agents, M. Le Goff parle évidemment de « co-construction » et affirme que l'administration partira « *des besoins de chacune et chacun d'entre vous pour définir et concevoir l'agencement et l'aménagement des locaux et des espaces de*

travail afin que ces derniers puissent répondre à la diversité des missions, des modes d'organisation et des pratiques de travail ».

En résumé : on va tenir compte de vos besoins pour l'aménagement des locaux mais, bien évidemment, dans le cadre des projets de déménagements et de resserrements des personnels programmés par l'administration !!!

Chercher alors à diviser les personnels

On va donc tenter d'opposer les agents les uns aux autres, ceux qui perdraient au changement d'implantation et ceux qui n'y perdraient pas, ceux qui mesureraient les difficultés qu'impliquerait le travail en open space et ceux qui les relativiseraient, ceux qui n'accepteraient pas de se voir supprimé leur bureau attribué et ceux qui se diraient prêts à cela contre 3 jours de télétravail.

Oui, diviser les personnels pour imposer à tous de nouvelles coupes budgétaires et une dégradation générale des conditions de travail.

Face à cette tentative de division, des revendications peuvent garantir l'unité de tous pour la contrer et permettre de faire échouer l'opération :

- **Non à toute dégradation des conditions de travail.**

Et donc :

- **Maintien de tous les sites, particulièrement des sites Regnault, Dutot, Avenue de France et Vanves.**
- **Non à tout resserrement de personnels, non aux open space.**
- **Non au flex office.**
- **Non à l'utilisation du télétravail comme instrument de suppression des postes de travail et donc des bureaux attribués.**
- **Retrait des projets de déménagements qu'ils soient présentés comme transitoires ou non.**
- **Retrait du plan d'aménagement du site Descartes.**

FO INVITE LES PERSONNELS A DEUX PREMIÈRES RÉUNIONS :

Rue Regnault : Mardi 26 septembre - 13h à 15h - local syndical – Rdc bas (une heure d'information syndicale de 14 à 15h a été déposée).

Descartes : Mardi 3 octobre – 13h à 15h – Amphi Stourdzé (une heure d'information syndicale de 14 à 15h a été déposée pour tous les collègues concernés, y compris ceux de la tour Mirabeau)



www.snpmen-fo.fr